



Jean-Gilles QUENTRIC

Successeur de
Maîtres COLCANAP et DAVEAU
5 rue Colbert
B.P. 41043
29210 BREST cedex 1
Tél : 02.98.44.31.29
Fax : 02.98.80.33.01
Email : etude.quentric@notaires.fr

Service immobilier :
Tél : 02.98.80.06.37

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR UN BAIL COMMERCIAL

Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous la liste des documents à nous transmettre. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

- Par mail : etude.quentric@notaires.fr
- Par téléphone : 02.98.44.31.29

1. Concernant le propriétaire (bailleur) :

Si c'est un particulier :

- L'état civil, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone.
- La copie de la carte d'identité.
- La copie du livret de famille

Si c'est un professionnel :

- La copie des statuts,
- L'extrait de KBIS,
- Le pouvoir du représentant.

2. Concernant le locataire (preneur) :

Si c'est un particulier :

- L'état civil, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone.
- La copie de la carte d'identité.
- La copie du livret de famille

Si c'est un professionnel :

- La copie des statuts.
- L'extrait de KBIS.
- Le pouvoir du représentant.

3. Concernant le local objet du bail :

- Le titre de propriété du local.
- Les diagnostics techniques : Merci de nous transmettre les rapports Amiante, DPE, ERNT.
- S'il y a une partie habitable : Merci de nous transmettre les rapports Plomb, Électricité, Termites et Gaz.
- La surface du local.
- Pour les surfaces de plus de 2 000m² : l'annexe environnementale.
- L'état des lieux
- Expertise pour accessibilité handicapé + autorisation ou dispense ou agenda des travaux.
- Si le local est situé dans une copropriété : Merci de nous fournir le Règlement de Copropriété.
- Si le local se situe dans une galerie marchande : Merci de nous fournir le règlement intérieur.

étude fermée le Samedi

4. Concernant les conditions du bail :

- Le montant du loyer et des charges, option ou non pour la TVA.
- Les modalités de paiement du loyer : par trimestre ou mensuel, d'avance ou à échoir.
- Les modalités du paiement des charges : annuel ou mensuel ainsi que le montant des charges.
- Le montant du dépôt de garantie.
- L'inventaire des charges à régler par le preneur et le montant.
- La prise en charge de la taxe foncière.
- La renonciation réciproque d'assurance du bailleur et du preneur.
- Le droit d'entrée ou le pas de porte.
- La liste des travaux autorisés et/ou non autorisés par le bailleur au profit du preneur pour l'aménagement du local (inclus ou non dans le loyer).
- Destination es lieux.